

plus s'en sera que vous en voyez et toute diligence de vous en plaindre
pour vous en faire rendre compte par de là de quelque bonne quantité de vin
qui ne soit approuvé que vous en soyez sur de de la de bon loyer
de mesme les volontés de vous assister de quelque bon nombre de
soldats si en union yandra au lieu mais Mars enant In l'indemni
sur les bras de tous respectez ne pourrions sans grand hazard et
sans mettre tout en danger et enuie nous de faire de nous
soldats qui sont In Qui me fait de vous prie que faites vous
devoir possible a vous ne plus de mettre par de là et leur
ou son s'entend tout ce que vous confiant que pour nulle somme de
deniers qui peut être venu a bon honneur et me s'entend espérer
de vous et s'entend ne et faire et ne faudroit vous mander par
après et s'entend sur tout plus amplement moy adms Que ne
voudant de vous prie de mettre sur tout le meilleur ordre
que vous pouvez Et sur ce de vous dire vous mandons
obediement et sa sainte garde Et s'entend a des ne s'entend
jour d'april 1573 L. n.